

# Recensement de 2011 - Collecte

Pour information seulement Ceci est un exemplaire électronique du questionnaire à titre d'information seulement et ne doit pas être utilisé pour répondre à l'enquête.

## Dénombrer la population du Canada

Presque tous les pays du monde recueillent régulièrement des renseignements importants sur les habitants de leurs régions. Tous les cinq ans, Statistique Canada tient un recensement pour brosser un tableau du Canada et de ses habitants.

Statistique Canada est l'organisme fédéral chargé, en vertu de la Loi sur la statistique, de mener le Recensement du Canada. En vertu de cette loi, chaque ménage doit fournir les renseignements demandés dans le questionnaire du recensement et Statistique Canada doit assurer la confidentialité des renseignements personnels que lui fournissent les répondants

Les données du recensement sont utilisées pour calculer les estimations de la population. Ces estimations servent à calculer les paiements de transfert que le gouvernement fédéral verse aux provinces et aux territoires, qui transfèrent à leur tour des fonds aux municipalités. En 2010-2011, les provinces et les territoires ont reçu plus de 64 milliards de dollars du gouvernement fédéral par l'entremise des principaux transferts, d'un soutien direct ciblé et de fonds en fiducie. Le fait de commettre une erreur, aussi petite soit-elle, dans ces estimations pourrait se traduire par la mauvaise répartition de millions de dollars.

Le recensement dénombre l'ensemble de la population du Canada qui comprend les citoyens (de naissance et naturalisés), les immigrants reçus et les résidents non permanents ainsi que les membres de leur famille qui vivent avec eux au Canada. Les résidents non permanents sont les personnes qui détiennent un permis d'études ou de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié.

Le recensement dénombre également les citoyens et les immigrants reçus qui sont temporairement à l'extérieur du pays. Il s'agit, par exemple, des fonctionnaires fédéraux ou provinciaux qui travaillent à l'extérieur du Canada, du personnel des ambassades en poste dans d'autres pays, des membres des Forces canadiennes en poste à l'étranger et de tous les membres d'équipage des navires marchands et de leur famille.

## La livraison des questionnaires

Dès le 3 mai, Postes Canada a livré une lettre à 60 % des logements canadiens. Cette lettre remplaçait le traditionnel questionnaire papier et donnait des renseignements afin que les répondants puissent remplir le questionnaire en ligne. La lettre contenait également un numéro sans frais permettant aux répondants de demander un questionnaire papier.

Environ 20 % des logements ont reçu une trousse du questionnaire du recensement par la poste.

Dans le cas de l'autre 20 % des logements, un agent recenseur leur a livré un questionnaire. Un petit nombre de logements ont été dénombrés par interview. Cette méthode est habituellement utilisée dans les régions éloignées et du Nord du pays de même que dans la plupart des réserves indiennes. Elle sert également dans les centres-villes des grandes régions urbaines, où les résidents ne sont que de passage.

Dans la plupart des logements, les répondants ont eu à remplir le questionnaire par eux-mêmes et pour les membres de leur ménage en le remplissant en ligne ou sur version papier. Le questionnaire papier est ensuite retourné dans une enveloppe verte affranchie. Ils ont reçu également un numéro sans frais qu'ils pouvaient composer s'ils souhaitaient remplir le questionnaire par téléphone.

## **Les agents recenseurs de Statistique Canada**

Environ 5 000 chefs d'équipe et adjoints ont été embauchés pour recruter, former et superviser quelque 30 000 agents recenseurs. Les agents recenseurs ont été engagés pour une période d'environ dix semaines, de mai à la fin de juillet.

La procédure de dotation pour le recensement s'applique uniformément dans l'ensemble du Canada. Les candidats devaient se soumettre à un examen de sélection, à une entrevue, à une vérification des références ainsi qu'à une vérification de sécurité, conformément à la Politique du gouvernement fédéral sur la sécurité.

## **Le questionnaire du recensement**

Tous les ménages ont reçu un questionnaire du recensement qui comportait dix questions sur des sujets tels que le lien avec la Personne 1, l'âge, le sexe, l'état matrimonial et la langue.

## **L'Assistance téléphonique du recensement**

L'Assistance téléphonique du recensement (ATR) est un service téléphonique sans frais qui permet d'aider les gens en répondant à leurs questions et à leurs commentaires ou d'aider ceux qui éprouvent des difficultés à remplir le questionnaire du recensement.

Les téléphonistes de l'Assistance téléphonique du recensement peuvent également prêter main-forte aux répondants en les aidant à remplir le questionnaire par téléphone. Pour offrir ce service, les téléphonistes de l'ATR ont besoin de l'adresse du répondant.

Les répondants pouvaient avoir recours à l'ATR s'ils :

- 1.avaient une question concernant la manière de remplir le formulaire du recensement ou s'ils voulaient obtenir des renseignements sur le recensement;
- 2.avaient de la difficulté à remplir leur formulaire du recensement;
- 3.avaient besoin d'un nouveau formulaire du recensement parce que l'original a été perdu ou endommagé;
- 4.avaient besoin d'un second formulaire parce qu'ils n'avaient pas suffisamment de place pour inscrire les données de toutes les personnes habitant dans le ménage;

- 5.n'avaient pas reçu de lettre ou de questionnaire le mardi 10 mai;
- 6.voulaient remplir le questionnaire du recensement par téléphone;
- 7.avaient besoin d'un nouveau code d'accès sécurisé pour répondre au questionnaire en ligne.

Les répondants pouvaient également s'adresser à ce service pour obtenir les questions du recensement en médias substitués y compris en braille, sur bandes audio et en gros caractères ainsi que dans d'autres langues en plus du français et de l'anglais.

Les téléphonistes de l'ATR étaient disponibles dès le 2 mai, de 8 h à 20 h. Ce service était gratuit et les téléphonistes répondaient aux appels en français et en anglais. Des efforts ont été également déployés afin de répondre aux questions dans d'autres langues. Le numéro sans frais de l'ATR partout au Canada était le 1-877-777-2011. Les utilisateurs du service ATS pouvaient composer le 1-866-753-7083.

## **Langues officielles**

Toutes les lettres et trousseaux du questionnaire du recensement étaient bilingues.

## **Comment remplir le questionnaire**

Un adulte appelé « Personne 1 » remplit le questionnaire pour l'ensemble des membres de son ménage.

Commencez par l'adulte indiqué comme Personne 1 suivi, s'il y a lieu, de l'époux ou épouse ou partenaire en union libre et de leurs enfants. Poursuivez avec toutes les autres personnes qui vivent habituellement à cette adresse.

La Personne 1 inscrit le nom de toutes les personnes qui vivent habituellement dans le ménage et le lien de celles-ci avec elle. Cela comprend tous les nouveau-nés, les enfants, les colocataires, les chambreurs, les enfants qui vivent ailleurs pendant leurs études, les enfants en garde partagée qui demeurent dans le logement la plupart du temps et les personnes qui vivent habituellement dans le logement mais qui se trouvent depuis moins de six mois dans un établissement institutionnel tel qu'un hôpital, un foyer pour personnes âgées ou une prison.

## **Les dénombrements spéciaux**

Le dénombrement de la population canadienne s'étend au-delà des ménages des régions urbaines et rurales. La présente section offre des renseignements sur le dénombrement des personnes qui n'occupaient pas leur domicile habituel le 10 mai 2011.

### **Le dénombrement des étudiants**

Les étudiants qui étudiaient à l'extérieur et qui retournaient à la maison entre les trimestres devaient être dénombrés dans le questionnaire de leurs parents, au sein du ménage habituel. Cependant, puisque les résidences scolaires étaient considérées comme des logements collectifs

et que chaque résident d'un logement collectif devait remplir un questionnaire de recensement, les étudiants qui vivaient en résidence devaient remplir les deux premières pages du questionnaire et retourner celui-ci, scellé, dans l'enveloppe-réponse fournie à cette fin à l'endroit de leur résidence indiqué sur l'enveloppe-réponse. De même, les étudiants qui travaillaient à l'extérieur de la ville le 10 mai 2011 devaient être dénombrés dans leur ménage habituel. S'ils habitaient un hôtel ou un motel en raison de leur travail ou s'ils se trouvaient dans un camp ou un YMCA/YWCA, ils devaient remplir les deux premières pages du questionnaire du recensement qu'ils avaient reçu à cet endroit.

Les logements collectifs où l'on ne fournit aucun soin ou service

Les logements collectifs non institutionnels comprenaient, entre autres, les auberges, les hôtels, les motels, les terrains de camping, les YMCA/YWCA et les bases militaires. Les personnes qui y vivent se dénombraient elles-mêmes, comme l'ont fait les ménages. Cependant, les personnes qui séjournèrent temporairement dans un tel logement le 10 mai 2011 ont été encore dénombrées à leur lieu habituel de résidence. Étant donné que toutes les personnes des logements collectifs devaient être dénombrées, elles ont eu à répondre seulement à quelques questions du formulaire qu'elles ont reçu au logement collectif.

Les logements collectifs où l'on fournit des soins ou des services

Avant le 10 mai 2011, Statistique Canada a dressé la liste des établissements tels que les centres de détention, les hôpitaux, les foyers pour personnes âgées, les orphelinats, les prisons et les refuges pour sans-abri.

Les résidents devaient, pour être dénombrés, avoir vécu dans cet établissement pendant au moins six mois. Sinon, les résidents étaient dénombrés à leur lieu habituel de résidence.

Dans la plupart de ces établissements, les réponses aux questions pour chaque résident ont été tirées des dossiers administratifs. S'il n'était pas possible d'avoir une réponse à toutes les questions du questionnaire du recensement, l'agent recenseur tentait d'obtenir au moins l'âge et le sexe de chaque résident.

Les personnes âgées qui vivaient dans un établissement ou une résidence et qui avaient une pièce d'habitation distincte, et qui pouvaient remplir eux-mêmes le questionnaire du recensement, recevaient leur propre formulaire du recensement.

Le recensement dans les régions éloignées

Dans le cas des logements pour lesquels le dénombrement est habituellement difficile ou qui sont dans des régions très éloignées, le questionnaire a été rempli au moyen d'une interview. Dans certaines régions éloignées et du Nord du Canada, le dénombrement a commencé en février avant que les répondants ne se déplacent pour l'été dans des camps de chasse et de pêche. Les questions du recensement ont été traduites dans de nombreuses langues, en plus du français et de l'anglais, afin que les répondants puissent lire les questions dans leur langue.

## Les Canadiens à l'étranger

Dans les ambassades canadiennes, on a demandé l'aide des chefs de mission afin de dénombrer tous les Canadiens au service du gouvernement du Canada à l'extérieur du pays. Les responsables ont nommé un coordonnateur du recensement, qui voyait au dénombrement des employés de chaque ministère et des membres de leur famille.

On a dénombré de la même façon tous les employés militaires et civils en poste à l'extérieur du Canada et leur famille ainsi que les personnes à bord des navires des Forces armées canadiennes, de la Garde côtière canadienne, de la marine marchande et d'autres navires.

## Les personnes en voyage au Canada

Les personnes qui vivaient habituellement au Canada et qui étaient en voyage le 10 mai 2011 devaient tout de même remplir et retourner leur questionnaire du recensement. Celles qui demeuraient dans un hôtel, un motel, un terrain de camping ou un centre pour itinérants le 10 mai 2011 recevaient un questionnaire dans lequel on leur demandait d'indiquer leur nom et adresse. Si quelqu'un du ménage se trouvait à la maison, cette personne devait vous inclure dans ce questionnaire. Les personnes qui étaient en voyage le 10 mai 2011 et qui vivaient seules devaient remplir le questionnaire de leur ménage avant de quitter ou dès leur retour à la maison.

## **Le Recensement de l'agriculture**

L'étape D du questionnaire du recensement a permis de déterminer quels ménages devaient participer au Recensement de l'agriculture, qui s'est tenu au même moment que le Recensement de la population. Les exploitants agricoles étaient ceux qui avaient vendu ou avaient prévu vendre des produits agricoles dans les 12 mois suivants. Ces ménages ont reçu en plus un questionnaire du Recensement de l'agriculture. Le Recensement de 2006 a permis de recueillir des renseignements sur 229 373 exploitations agricoles au Canada.

Le Recensement de l'agriculture a recueilli un vaste éventail de données sur l'industrie agricole, comme le nombre et le type d'exploitations agricoles, les caractéristiques des exploitants agricoles, les modalités d'exploitation de l'entreprise, les pratiques d'aménagement des terres, les superficies en culture, le nombre de volailles et d'animaux, les biens immobilisés des exploitations agricoles, les dépenses et recettes d'exploitation de même que la machinerie et l'équipement agricoles.

## **Comment nous protégeons la confidentialité de vos renseignements**

Statistique Canada est tenu par la loi de protéger la confidentialité des renseignements personnels contenus dans les questionnaires du recensement.

Les noms, les adresses et les numéros de téléphone ne sont pas entrés dans la base de données de la diffusion du recensement. Les données du recensement sont conservées dans un réseau interne

hautement sécurisé qu'il est impossible de brancher à un quelconque lien extérieur et auquel aucune personne ni organisation de l'extérieur de Statistique Canada ne peut avoir accès.